



DREAL PACA

Le 2 novembre dernier, Environnement-Industrie a rencontré la DREAL PACA afin d'échanger sur les sujets d'actualité et de rencontrer M. MONTEILLER, nouveau chef du SPR (Service Prévention des Risques). Parmi les points abordés : La sécheresse, les PFAS, les suites d'inspections ...

SUJETS PHARES

EAU – SECHERESSE :

La réglementation sécheresse a évolué cet été avec la parution de l'arrêté ministériel (AM) du 30 juin 2023 et de l'Arrêté Cadre Inter-départemental (ACI) Durance Verdon et Siagne en PACA paru le 22 juin 2023. Ces deux nouvelles références réglementaires couplées aux Arrêtés Cadre Départementaux (ACD) encore en vigueur et à la demande de la DREAL PACA de mettre en place un Plan de Sobriété Hydrique, ont engendré de nombreuses questions quant à l'application des bonnes mesures. Depuis Environnement-Industrie accompagne ses adhérents en répondant à leur question individuelle et a organisé une réunion d'information, le 4 octobre dernier, visant à décrypter ces textes et comprendre ce qui s'applique en cette période dite de transition par la DREAL PACA.

L'harmonisation des ACD et de l'ACI avec l'AM est prévue avant l'étiage 2024, et Environnement-Industrie a sollicité la DREAL PACA pour participer à une réunion d'échanges avec la Société du Canal de Provence (principal fournisseur d'eau issue d'une ressource « stockée ») afin de clarifier la(les) provenance(s) de cette ressource et la(les) zone(s) hydrographique(s) à prendre en compte pour les usagers industriels.

Tous ces travaux devraient permettre une meilleure compréhension et donc application, des mesures à mettre en œuvre en période de sécheresse.

EAU – PFAS :

L'AM du 20 juin 2023 impose à certaines ICPE de réaliser 3 campagnes de mesures des PFAS dans leurs rejets aqueux selon un calendrier prédéfini.

Environnement-Industrie, en collaboration avec France CHIMIE Méditerranée, a organisé une réunion d'échanges début septembre afin de présenter l'arrêté et la note d'application du ministère mais aussi de savoir quels sont les principaux points de blocages.

Le ministère a proposé une réunion sous le format « Mardis de la DGPR » sur ce sujet début octobre. Vous pouvez retrouver la présentation en [liquant-ici](#).

L'association reste à la disposition de ses adhérents pour toute question ; Une réunion sera programmée début 2024 afin de faire un REX autour des premiers résultats.

EAU- GIDAF

Suite à la mise en ligne de la nouvelle application GIDAF, Environnement-Industrie a fait remonter à la DREAL PACA et au ministère, via France CHIMIE, les questions / demandes de ses adhérents. Ce sujet a également été évoqué avec M. PLANCHON de la DREAL PACA lors de notre RDV du 2 novembre dernier. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons des réponses.

RISQUES - REFONTE REGLEMENTAIRE POST INCIDENT DE ROUEN :

A la suite des GT et réunions organisés en début d'année (Cf Le point sur l'EI n° 9), les réflexions autour des premières mutualisations d'astreinte ont émergé. L'association accompagne certaines d'entre elles dans leur mise en place et continue l'animation de GT permettant de poursuivre les échanges régionalement et donc plus largement qu'au tour d'une plateforme industrielle ou d'un regroupement de plusieurs ICPE voisines.

L'association participe également au GT Administrateurs d'ATMOSUD sur la mise en place d'une solution d'accompagnement en réponse à cette nouvelle réglementation, et apporte ainsi sa connaissance du sujet sur le dimensionnement technique de la proposition.

RISQUES – SEISME

En PACA, les zones de sismicité présentes sont les zones 2, 3 et 4. Les études séismes des installations SEVESO seuils haut doivent avoir été rendue depuis fin 2020 pour les établissements présents en zone de sismicité 3 ou 4 et fin 2021 pour la zone 2. Pour les installations SEVESO seuil bas, les études séismes étaient à rendre, uniquement pour les établissements se trouvant en zone de sismicité 4, pour fin 2022. La DREAL a constaté quelques retards et adressé par email une demande de régularisation aux industriels concernés. L'association se tient à la disposition de ses adhérents pour toute question en ce sens.

APPUI TECHNIQUES

VEILLE REGLEMENTAIRE « ENVIRONNEMENT » :

ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Tarascon), PRIMAGAZ (Lavéra), LYONDELL BASELL (Berre)

VEILLE REGLEMENTAIRE « SANTE SECURITE AU TRAVAIL » :

ESSO (Fos sur Mer)

AUDIT REGLEMENTAIRE :

ARKEMA (St Auban), KEMONE (Lavéra), KEMONE (St Auban), KEMONE (Fos sur Mer), Mzi (Salin de Giraud), PRIMAGAZ (Lavéra), NAPHTACHIMIE (Lavéra), TOTAL (La Mède)

DEFINITION LISTE DE PRODUITS DE DECOMPOSITION DES FUMÉES :

EPC (Saint-Martin de Crau)

TELEDECLARATION GIDAF :

GAZEL ENERGY (Gardanne), SIH (Cannes)

ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES MESURES DE RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DE DIOXINES A FOS SUR MER :

ARCELORMITTAL, ASCOMETAL, EVERE, KEMONE, SOLAMAT

N'hésitez pas à nous contacter pour vos besoins d'appuis spécifiques



+ d'infos



+ d'infos



+ d'infos



+ d'infos



+ d'infos

Avenir industriel du territoire : mieux dialoguer pour réussir ensemble

Pour réagir aux enjeux du changement climatique et retrouver plus d'autonomie et de souveraineté, l'industrie est plus que jamais un atout si l'on sait saisir les opportunités et accueillir les acteurs des filières d'avenir. Notre territoire de Fos-Etang de Berre est-il prêt et souhaite-t-il ce renouveau ?

L'évolution des aspirations de la société, des moyens d'information... et de désinformation façonnent les attitudes et réactions et créent nombre de biais dont le bien connu NIMBY (pas dans mon jardin en bon français) ! Trouver un consensus fondé sur l'intérêt collectif n'évitera pas des impacts négatifs. S'ils ne sont pas pris en compte et traités correctement, ils seront la source d'échecs annoncés. Malgré les réponses apportées suite aux erreurs du passé, la mémoire collective est tenace et la culture de la défiance est bien ancrée, la parole officielle déléguée, Etat et industriels confondus. Le dialogue demeure très difficile. D'un côté, la population, frustrée par un passif chargé où la santé des habitants aurait été mise au second plan face au développement économique. De l'autre, les industriels tout aussi frustrés par une image toujours dégradée en dépit d'avancées incontestables. La médiatisation surexpose les mauvaises nouvelles, les progrès restent méconnus.

Dialogue difficile ne veut pas dire impossible. Notre territoire très inventif apporte des outils au-delà des dispositifs réglementaires. A commencer par le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) créé il y a 50 ans et redynamisé en 2011 avec une gouvernance collégiale. Chacun apporte sa connaissance, exprime son point de vue, écoute celui des autres et repart souvent avec des actions. Depuis 2019, la démarche REPONSES sur la qualité de l'air amplifie ce principe. En s'ouvrant plus directement vers les citoyens et les médias, elle facilite l'accès à une information objective et vérifiée. Elle améliore ainsi la visibilité des actions de progrès. Plus récemment, le Laboratoire Territorial, mis en place par la sous-préfecture, doit permettre la co-construction du territoire désiré. Les industriels avec le GMIF (Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région) participent activement à ces instances. Malheureusement, celles-ci demeurent trop peu connues de la population ... Il y a encore du chemin !

Des principes simples, mais incontournables, peuvent favoriser la réussite collective. Les concertations initiales sur les projets sont fondamentales : il faut laisser de la marge de manœuvre, ne pas livrer un dossier déjà ficelé tout en présentant un projet suffisamment réfléchi. Ne pas surprendre les avantages ni cacher les inconvénients, même mineurs : dire ce que l'on fait pour les traiter. La crédibilité est en jeu. Ouvrir le dialogue sur les inquiétudes légitimes : ne pas éluder, ne pas être dans le déni. La confiance est en jeu.

Rien n'est gagné d'avance même si notre bon sens nous laisse croire qu'il en va de l'intérêt collectif. Le territoire appartient à ceux qui l'habitent, qui y travaillent, qui viennent en villégiature. Notre devoir d'industriel est de démontrer que nous sommes une clé de son succès demain. Ensemble, nous pouvons négocier ce virage décisif.

5 décembre • Conseil d'Administration d'Environnement-Industrie

12 décembre • GT « CANAFB »

14 décembre • Formation « Actualité du droit des ICPE »

16 JANVIER 2024 • Formation « GEREPE »

1^{er} février 2024 • Formation « Plan de Gestion des Solvants »

22 février 2024 • Formation « Gestion des déchets industriels »

Liste des derniers « Info RESEAU » :

N°8 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE >Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 02/02/98 et celui du 10/09/20 (AMPG 2430 / 3610a et 3610b)

N° 10 : SECHERESSE - CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté cadre interdépartemental (ACI) relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau en période d'étiage sur les axes de la Durance, du Verdon et de la Siagne

N° 11 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE >ENERGIE - Projet de décret et d'arrêtés demandant l'installation d'énergies renouvelables ou de végétalisation en toiture de bâtiment

N° 12 - SECHERESSE > NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des ICPE

N° 13 - EAU SECHERESSE > Diverses informations

N° 14 - REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN > FAQ

N° 15 - Mardi de la DGPR du 27 juin 2023 - "Arrêté du 4 octobre 2010"

N° 16 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet de décret - usages et conditions de réutilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie

N° 17 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet de décret relatif à la procédure d'attribution des subventions pour la production d'hydrogène décarboné

N° 20 : SECHERESSE > PARUTION DE L'ACI DURANCE VERDON SIAGNE ET OUVERTURE DE L'APPEL À PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU

N° 22 - REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN > Reconnaissance du Guide professionnel « fumées »

N° 23 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > TMD / Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 29 mai 2009 dit « arrêté TMD »

N° 24 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > PROJET DE DECRET REGISSANT LES PARCS DE STATIONNEMENT

N° 24 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > ENERGIE - Projet de décret relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie

N° 25 - EAU > GIDAF - MISE A JOUR DE L'OUTIL DE DECLARATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DES REJETS ICPE

N°26 - GIDAF > FORMULE GRATUITE AU NOUVEAU OUTIL DE DECLARATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DES REJETS ICPE

N°27 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE >ENERGIE -Projet d'arrêté régissant les critères et modalités d'exonération des dispositifs imposés aux parcs de stationnement

N° 28 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet d'arrêté modificatif : obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

N° 29 - DREAL PACA > COMPTE RENDU DE NOTRE RENCONTRE DU 02 NOVEMBRE 2023



FAITS MARQUANTS



REFLEXION ... à partager



A NE PAS MANQUER



PUBLICATIONS